



PROGRAMME DE FORMATION

Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CNM

DATES, DURÉE, LIEU ET MODALITÉS D'ORGANISATION

DATES du **lundi 13 avril 2026** au **vendredi 17 avril 2026**

DURÉE **5 jours** (35 heures)

HORAIRES de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

LIEU DE FORMATION 253, avenue de Muret 31300 Toulouse

MODALITÉS D'ORGANISATION Rythme continu, en présentiel

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

PUBLIC CONCERNÉ

- > Formation destinée à toute personne physique ou morale sollicitant auprès de l'Administration l'obtention d'un récépissé valide de déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants correspondant au premier groupe (1ère à 4ème catégorie) d'exploitation de lieux de spectacle aménagés pour les représentations publiques ou à défaut une personne permanente (à temps plein ou partiel) de la structure (décret n°2019-1004 du 27 septembre 2019).
- > Toute autre personne souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

PRÉREQUIS

- > Être en responsabilité sur le champ des activités concernées.
- > Nouvelle formule avec évaluation par étude de cas le dernier jour, sous forme de mise en situation fictive.

Dans le cadre de la réforme du système des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants, la réglementation en vigueur précise les conditions d'obtention d'un récépissé de déclaration d'activité (valant licence) et les obligations en matière de sécurité. Le décret prévoit dans son article 2, que « en vue de l'exploitation de lieux de spectacles aménagés...», la personne physique déclarante doit justifier avoir suivi une formation à la sécurité des spectacles adaptée à la nature de ces lieux, figurant dans un répertoire établi par la commission paritaire nationale emploi-formation du spectacle vivant (CPNEF-SV), et la personne morale doit justifier de la présence dans l'entreprise d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant cette condition.

Le-la déclarant-e justifie être détenteur-riche (ou qu'une personne physique dans l'organisme est détentrice) d'une attestation de formation à la sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques suivie auprès d'un organisme habilité par la CPNEF-SV.

Le CNM est habilité par la CPNEF-SV à dispenser les formations à la sécurité pour toutes les catégories d'ERP. Ordonnance n°2019-700 du 3 juillet 2019 complétée par le décret n°2019-1004 et l'arrêté du 27 septembre 2019, qui modifie le décret 2000-609 du 29 juin 2000, pris pour l'application des articles 4 et 10 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 modifiée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE-LA PARTICIPANT-E AURA ATTEINT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- > Former à la sécurité des spectacles les exploitant-e:s de lieux et de spectacles aménagés pour les représentations publiques.
- > Identifier, évaluer, prévenir et gérer des risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.



CONTENU DE LA FORMATION

CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL

RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE ET À L'EXPLOITATION DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES :

- > Droit, responsabilité, cadre juridique, textes législatifs et réglementaires.
- > Hiérarchie des règles de droit, relations et obligations contractuelles.
- > Les acteurs de la prévention, chaîne décisionnaire, organigramme.
- > Risque inhérent à une manifestation, évaluation du risque a priori.
- > Demande préalable d'ouverture au public (déclarations).
- > Utilisation exceptionnelle de locaux, changement de destination exceptionnelle GN 6.
- > Activité d'entrepreneur de spectacle vivant.
- > Mise en place d'un service d'ordre (déclarations).
- > Manifestation et utilisation de l'espace public (déclarations).

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- > Sécurité au travail, sûreté.
- > Principes généraux de prévention.
- > Information et formation des salarié·es.
- > Recommandations de la CNAM-TS.
- > Démarche d'évaluation des risques professionnels EvRP et SDC (DUER).
- > Notions fondamentales, accessibilité, coactivité (Plan de prévention).
- > Gestions des risques, aspects techniques, organisationnels et comportements humains.

MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

- > Gestion de la maintenance et contrôle des installations.
- > Contrôles techniques obligatoires, personnes compétences, organismes agréés.
- > Vérifications initiales, périodiques...
- > Mise à jour du registre de sécurité.
- > Contrôle des mains courantes.
- > Lecture des rapports de vérifications.
- > Équipements de travail et moyens de protection, entretien, vérifications, maintenance.
- > Structures et ensembles démontables, montage, démontage, contrôles avant mises en service.
- > Exploitation, suivi des systèmes de sécurité incendie SSI.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

EFFECTIFS

- > minimum : 5 personnes
- > maximum : 12 personnes

DÉLAIS D'ACCÈS ENTRE LA DEMANDE DU BÉNÉFICIAIRE ET LE DÉBUT DE LA PRESTATION

- > Pour les demandes de financements via un organisme (OPCO, France Travail, etc.) : 1 mois.
- > Pour les demandes de financements en direct (employeur, individuel, etc.) : 15 jours.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS TECHNIQUES :

- > Mises en situation, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier, études et exercices de cas pratiques.
- > Chaque participant·e se voit remettre l'ouvrage « La sécurité et la sûreté des lieux de spectacles » Scott Delhaise-Ramond & Philippe Cuvelette, CNM Éditions.

ÉVALUATION ET SUIVI DE LA FORMATION

MODALITÉS D'ÉVALUATION

> En conformité avec les préconisations règlementaires, validation des acquis par une étude de cas par mise en situation fictive.

SUIVI

> Feuille d'émergence par demi-journées
> Questionnaire de satisfaction en fin de module

VALIDATION

> Certificat de réalisation
> certificat en cas de réussite à l'examen.

VOS RÉFÉRENTS

RESPONSABLE FORMATION, RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE ET QUALITÉ

Chloé PERROT · formation@federation-octopus.org

CHARGÉE DE FORMATION RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE ET SUIVI ENTREPRISE

Marion FARDI · infostage@federation-octopus.org

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Référente handicap

Chloé PERROT · formation@federation-octopus.org
07 64 80 16 61

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE DU PÔLE FORMATION :

du lundi au vendredi de 09h à 17h
07 64 80 16 60/61

TARIF

TARIF UNIQUE POUR TOU-TE-S :

1 200 € nets

(ce montant inclut la remise de l'ouvrage « La sécurité et la sûreté des lieux de spectacles » à chaque participant(e).

FORMATEUR·RICE·S

PATRICE MOREL

Électrotechnicien de formation initiale, entraîneur et enseignant dans le domaine de la voile, son embarcation a terminé sa course dans une salle de spectacle de la banlieue nantaise.

La fin des années 80 à Nantes fut marquante, avec les Allumés de Nantes, l'arrivée des Royal de Luxe à l'usine LU, la Bitch Génération, etc. C'est Vincent Priou (ex-Tremolino) qui, à l'occasion de son festival de musique nommé Plein Watt (sur 3 saisons), lui a confié les commandes de sa première console de retours de scène.

En 1987, il signe son premier CDI au sein de la société Lumen en tant qu'installateur et intégrateur d'équipements scénique. L'aventure se poursuit avec la société Exap à La Rochelle, en tant que prestataire et installateur de la scène nationale de La Rochelle, du festival Les Francofolies.

Comme beaucoup, il a eu un parcours atypique mêlant périodes de régie son, régie générale et direction technique dans l'événementiel, régies de tournées, périodes de création. L'attractivité des productions parisiennes terminera d'engager son processus de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement avec les productions Jean-Claude Camus, Gilbert Coullier, puis en tant que directeur de production avec Alias Production. S'ensuit une période de régies son façades & retours qui prendra fin en 2005 pour Garance Production à l'Élysée Montmartre.

Formateur en électricité dès 1984 à ARTS qui deviendra par la suite l'association Staff à Nantes, il poursuit principalement ses actions de formation à La Filière (CFPTS/ CFA-SVA) et au CNM (ex-Irma) sans pour autant oublier ses origines nantaises à Staff. Depuis mars 2010, il est salarié en tant que rédacteur de la presse spécialisée et photographe pour la revue Actualité de la scénographie (Les Éditions AS).